

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

PACA
World Trade Center Marseille Provence
2 rue Henri Barbusse
13001 Marseille
07 88 25 74 22
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [in](#)



COMMUNE DE LA GARDE

Hôtel de Ville, rue Jean Baptiste Lavène
83130 La Garde
04 94 08 98 00
ville-lagarde.fr
[@lagarde83130](#) [f](#) [i](#) [t](#)

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

La chapelle Saint-Charles de Borromée

à La Garde (83)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soyez acteur de la sauvegarde de ce trésor religieux gardéen !

◆ ◆ LE PROJET

Située dans la zone industrielle de la Pauline, la chapelle Saint Charles de Borromée se dresse au milieu d'un îlot de verdure préservé. Appelée aussi Sainte Marie de la Pitié, ou encore Chapelle Farnous du nom de sa fondatrice, Thérèse Pauline de Lagotellerie, elle fut édifiée de 1850 à 1852 selon les plans de l'architecte lyonnais Fontaine. On y disait la messe tous les dimanches et jours de fêtes pour les châtelains et les habitants des environs. La municipalité de La Garde s'en rendit propriétaire pour un franc symbolique en 1984. La chapelle est aujourd'hui fermée au public en raison de l'état alarmant des sculptures et de la pierre dû à la pollution et l'humidité ; d'importants travaux sont nécessaires pour permettre la sauvegarde et la réouverture au public de ce lieu emblématique du patrimoine gardéen. Chaque don compte.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Cette œuvre architecturale, classée Monument Historique en 1988, a été créée par la veuve de M Farnous, inconsolable de son veuvage et résolue à faire construire dans la propriété, à proximité un presbytère, une chapelle funéraire "susceptible de tenir lieu d'église rurale par la

suite". L'architecte lyonnais Fontaine collabora avec des artistes célèbres de l'époque, comme le sculpteur James Pradier, notamment connu pour ses travaux à l'Assemblée Nationale, l'Arc de Triomphe de l'Etoile ou encore la statue de Jean-Jacques Rousseau à Genève. Au cœur de la chapelle, trône son œuvre puissante : La Pietà, datant de 1849.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La municipalité de La Garde se mobilise afin de préserver ce lieu historique, symbole du patrimoine gardéen, érigé dans un cadre insolite. Un projet de restauration de grande envergure où tous les acteurs attachés à la préservation et restauration de ce lieu sont mobilisés : Gardéens, associations, acteurs locaux et habitants des communs alentours.

Objectif : réhabiliter la chapelle Saint-Charles de Borromée, chère à notre territoire, lui redonner son éclat d'antan et la valoriser lors d'évènements, pour en faire, plus qu'une chapelle : un lieu de rencontre, de partage et de communication.

Montant des travaux	632 261 €
Objectif de collecte	75 000 €
Début des travaux	2024

Crédit photos © Commune de La Garde



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de La chapelle Saint-Charles de Borromée

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/88202

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Paca, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
La chapelle Saint-Charles de Borromée

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre